

déi Lénk

Myriam Cecchetti
Députée

Luxembourg, le 14 janvier 2022

Concerne : Question urgente relative à la « Wanteraktiouen ».

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Madame la ministre de la Famille.

La Wanteraktiouen a débuté plus tôt que d'ordinaire, dû notamment aux températures très basses enregistrées dès le mois de novembre 2021. Actuellement les températures se situent en-dessous de zéro degrés la nuit et pourraient rester à ce niveau pour les jours, voire semaines à venir. Le danger pour les personnes vivant dans la rue est évident et il s'agit de les protéger en leur garantissant une place à l'abri et au chaud.

Partant je voudrais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Famille :

1. Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur les capacités d'accueil de la Wanteraktiouen en détaillant le nombre de structures d'accueil existantes et les lits/places disponibles ?
2. De même, Madame la Ministre peut-elle m'indiquer le taux d'occupation des structures en question en moyenne pour la période courante de la Wanteraktiouen ?
3. Combien de personnes sont actuellement logées à la Wanteraktiouen ?
4. D'après Madame la Ministre, les capacités d'accueil de la Wanteraktiouen sont-elles suffisantes ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Myriam Cecchetti
Députée





**Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire
n°5503 de Madame la Députée Myriam Cecchetti concernant l'Action Hiver**

1)

La structure d'urgence multifonctionnelle au Findel se compose de deux bâtiments :

- Le bâtiment A, construit pour les besoins de l'Action Hiver annuelle, dispose sur ses deux étages de plusieurs dortoirs hommes et femmes ainsi que de plusieurs chambres familiales. Il peut accueillir en tout 250 personnes par nuit. Le bâtiment intègre également des sanitaires accessibles ainsi qu'un grand réfectoire. Depuis le début de l'Action Hiver 2019/2020, les personnes sans-abris sont accueillies dans ces nouveaux locaux.

Le tableau ci-après renseigne sur la composition des dortoirs :

Rez-de-chaussée	
Dortoir 1	28 lits superposés (56 personnes)
Dortoir 2	16 lits superposés (32 personnes)
1er étage	
Dortoir 4	13 lits superposés (26 personnes)
Dortoir 5	16 lits superposés (32 personnes)
Dortoir 6	9 lits superposés (18 personnes)
Dortoir 13	10 lits superposés (20 personnes)
Dortoir 14a + b	27 lits superposés (54 personnes)
Chambres 7 - 12	6 ch. à 2 lits simples (12 personnes)

- Le bâtiment B a été planifié pour répondre à des scénarios d'urgences nécessitant le relogement de groupes de vie d'organisations conventionnées dans le cadre de la loi ASFT. Chacun des deux étages se compose de 9 chambres doubles, d'une grande cuisine, d'un séjour et de sanitaires. En tout, 36 personnes peuvent ainsi y être accueillies.

Actuellement, le bâtiment B sert de centre d'isolement Covid-19 pour personnes sans-abri testées positives.



2) + 3)

Etant donné que l'Action Hiver a été lancée prématurément le 23 novembre dernier en raison des conditions météorologiques, deux périodes ont été retenues pour répondre à la question de Madame la Députée.

Au cours du premier mois d'ouverture de l'Action Hiver de l'édition 2021/22, c'est-à-dire du 23 novembre au 23 décembre 2021, le taux d'occupation pour l'hébergement de nuit du bâtiment A était de 40.14% par rapport aux 250 places disponibles.

Pour la période du 23 décembre 2021 au 23 janvier 2022, le taux d'occupation pour l'hébergement de nuit du bâtiment A était de 50.53% par rapport aux 250 places disponibles.

Sur l'ensemble de cette période, l'Action Hiver compte une moyenne de 113 personnes logées par nuit.

4)

Au vu des éléments précédés, les capacités d'accueil s'avèrent largement suffisantes. Jusqu'à ce jour la capacité d'accueil maximale n'a jamais été atteinte.

Luxembourg, le 14 février 2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen